

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Métallurgie : 0,7 % pour la grille salariale des ingénieurs et cadres

Le 22 janvier, après une deuxième réunion de négociation sur le sujet, FO Métaux a signé l'accord 2021 sur les minima des ingénieurs et cadres de la Métallurgie. Cet accord, qui s'applique à l'ensemble de la grille, prévoit une revalorisation des barèmes de 0,7 %.

Après un bon accord à hauteur de 1,3 % en 2020, FO a revendiqué dans cette négociation un relèvement des minima et ce, dans un contexte de net ralentissement de l'inflation fin 2020 qui s'établit, en moyenne sur les douze mois, à 0,5 %.

Dans un environnement de pandémie difficile pour nombre d'entreprises de la Métallurgie et du fait de l'inflation réelle en 2020 et d'une prévision d'inflation 2021 (hors tabac) de l'ordre de 0,6 %, cet accord contribue avec celui de 2020 à augmenter sur 2 ans le pouvoir d'achat des ingénieurs et cadres. Il convient de ne pas oublier qu'ils sont nombreux, du fait de négociations salariales difficiles dans certaines entreprises, à être « poussés » par les minima conventionnels.

Pour FO Métaux, l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires est plus que jamais une priorité. En cette période troublée de crise sanitaire, le réformisme exigeant porté par FO Métaux démontre une nouvelle fois, son efficacité et sa capacité de défendre les intérêts de toutes les catégories professionnelles de salariés.

Paris, le 22 janvier 2021

Contacts :

Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général - 01.53.94.54.00

Bruno REYNES : Secrétaire Fédéral – 06.13.34.33.60